

1143 - Transport routier guidé

**TSPO - Convention pour une mission d'assistance
technique portant sur le fonctionnement de
la régulation du trafic par feux tricolores
sur la RD 1004 de Wasselonne à Ittenheim**

Rapport n° CP/2014/616

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Dans le cadre des aménagements relatifs au TSPO, un certain nombre de carrefours seront équipés de feux tricolores, permettant la priorité des bus express. Ces feux seront paramétrés de telle sorte à être compatibles avec ceux de la CUS, afin de garantir l'efficacité de l'exploitation du TSPO de Wasselonne au centre-ville de Strasbourg.

Dans cette perspective et compte-tenu de l'expertise avérée du SIRAC (Service de l'Information et de la Régulation Automatique de la Circulation) de la Communauté Urbaine de Strasbourg, il est proposé de conclure une convention pour une mission d'assistance technique, afin d'utiliser l'expertise du SIRAC en matière de régulation du trafic et d'optimisation des conditions de circulation, sur l'ensemble du parcours du TSPO, y compris dans sa section interurbaine entre Wasselonne et Ittenheim.

Cette assistance technique, qui restera placée sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin, visera à garantir la cohérence d'ensemble (parties urbaines et interurbaines) des choix techniques de gestion du trafic sur tout l'itinéraire du TSPO.

Le Transport en Site Propre Ouest (TSPO) – bus express / ligne 230 de Wasselonne à Strasbourg a été déclaré d'utilité publique le 16 janvier 2012. Les travaux de génie civil ont été engagés depuis la fin de l'année 2012 et se poursuivent selon un phasage opérationnel en rapport avec nos disponibilités financières.

Sa mise en œuvre prévoit l'utilisation des voiries périurbaines (D1004) exploitées par le Département et des voiries urbaines exploitées par la CUS, ainsi que des voies rapides (A351) de la DIR Est, en partage avec d'autres transports collectifs de la CUS, existants ou à venir (tram, BHNS).

L'ensemble du réseau routier convergeant vers Strasbourg étant très fréquenté (plus de 25 000 véhicules/jour à Ittenheim par exemple), la régularité recherchée du TSPO s'inscrit à la fois dans des aménagements physiques (voies réservées) et des systèmes de régulation dynamique du trafic. Ces systèmes et leurs exploitations doivent être cohérents et coordonnés sur l'ensemble du parcours.

Le SIRAC (système d'information et de régulation automatique de la circulation) à la Communauté Urbaine de Strasbourg est compétent en matière de gestion du trafic dans le périmètre de la CUS. Il doit donc être associé au projet du Département pour garantir la compatibilité des installations techniques et des choix d'exploitation sur les deux secteurs, urbains et interurbains.

L'exploitation opérationnelle de ces équipements en partie interurbaine, qui sera assurée par l'unité gestion du trafic de la direction des routes du Département, devra s'inscrire en bonne coordination avec l'exploitation des équipements en partie urbaine.

Il est donc opportun de conclure la passation d'une convention d'assistance technique avec la CUS pour que l'expertise du SIRAC puisse également se faire sur la partie interurbaine des aménagements, notamment durant la période de déploiement et de mise au point qui se déroulera jusqu'à l'aménagement complet de l'axe TSPO de Wasselonne à Strasbourg. En effet, le SIRAC dispose d'une ingénierie et d'équipements de simulation et d'essais dont le Département n'aurait pas d'utilité à acquérir pour les quelques carrefours à feux du seul TSPO.

Cette convention permettra donc au Département de procéder à des réglages, des simulations et des exploitations de données de trafic, grâce aux plateformes du SIRAC, tout en conservant la maîtrise complète des interventions sur les feux de la D1004.

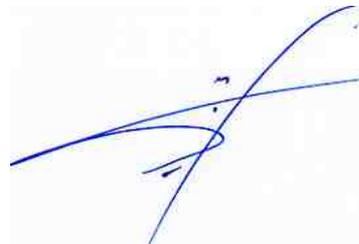
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de convention avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, telle que jointe en annexe, relative à une mission d'assistance technique du SIRAC, pour garantir une bonne coordination de la gestion du trafic sur l'ensemble du trajet du TSPO, aussi bien en partie urbaine (CUS) qu'interurbaine (hors CUS), gage de régularité et performance du bus express en cours de déploiement ;*
- *autorise son président à signer la-dite convention à intervenir.*

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL